



Commune de  
**BASSINS**



## **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 05/25**

### **RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX 2024**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur les comptes de la Bourse communale, arrêtés au 31 décembre 2024.

## 1 Situation financière générale

Le budget 2024, établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, se soldait par un excédent de charges de CHF 117'535.

Au terme de cet exercice, le résultat du compte de fonctionnement présente un excédent de recettes de CHF 2'651.55. Hors écritures de boucllement, les **comptes de fonctionnement présentent un excédent de recettes de CHF 402'651.55.**

Nous pouvons nous réjouir de ce bon résultat, issu de bonnes rentrées fiscales mais également d'une politique stricte en termes de gestion des coûts et de recherche d'optimisation.

Ceci nous permet de suivre nos objectifs de législature de remboursement de la dette, de reprise des travaux d'entretien, avec même un redémarrage des investissements (env. CHF 155'000 en 2024).

Les emprunts (moyen et long termes) se montent à CHF 13'971'435 au 31.12.2024, il se confirme que notre objectif de CHF 12'600'000 pour fin 2026 est réaliste.

Les écarts principaux par rapport au budget sont :

- les revenus des impôts (rubrique 210) affichent env. CHF 410'000 de mieux que le budget,
- la nette amélioration du résultat de la piscine, env. CHF 90'000,
- la baisse des coûts du réseau d'accueil suite à l'adhésion au RAT, env. CHF 81'000,
- l'exploitation de la forêt génère env. CHF 70'000 de plus que budgété,
- la baisse des intérêts payés, env. CHF 30'000,
  
- péréquation et cohésion sociale se soldent par env. CHF 160'000 de charges supplémentaires,
- les charges liées au personnel augmentent d'env. CHF 60'000.

Au boucllement des comptes 2023, CHF 310'000 d'excédents étaient versés au fond de réserve générale comme suit :

- CHF 160'000 en prévision des travaux d'entretien, en particulier sur les routes et l'éclairage public,
- CHF 150'000 en vue de rembourser des emprunts.

Cela se traduit au bilan 2024 par :

- CHF 80'000 de versés au fonds "Fonds de réserve énergie renouvelable et développement durable", en vue du financement du préavis 08/2024,
- CHF 80'000 de versés au fonds "Fonds de réserve entretien des routes", en vue du financement des travaux à venir, selon la planification qui découlera de l'étude issue du préavis 02/2025,
- En supplément des remboursement contractuels, un remboursement de CHF 110'000 a été effectué à l'échéance du 30.04.2024. Le complément sera remboursé en 2025.

Les CHF 400'000 d'excédent des comptes 2024 sont attribués comme suit :

- CHF 300'000 versés au fond de réserve général en vue de rembourser des emprunts,
- CHF 100'000 versés au fond de réserve entretien des routes en vue de financer des travaux sur les routes.

Les pages suivantes détaillent ce résultat, après en avoir présenté la synthèse dans les tableaux comparatifs comptes 2023 / budget 2024 / comptes 2024 (hors écritures entre postes de bilan).

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
<b>Total des revenus, sans les prélèvements aux fonds de réserve :</b>	<b>8'667'634.48</b>	<b>8'297'590.00</b>	<b>8'590'757.29</b>
- ménage communal	7'954'744.50	7'552'590.00	7'874'294.88
- <i>financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service des eaux)</i>	712'889.98	745'000.00	716'462.41
<b>Total des charges, sans les amortissements et attributions à des fonds de réserve :</b>	<b>-7'631'635.47</b>	<b>-7'964'530.00</b>	<b>-7'632'982.71</b>
- ménage communal	-7'091'742.03	-7'333'180.00	-7'141'564.45
- <i>financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service des eaux)</i>	-539'893.44	-631'350.00	-491'418.26
<b>Marge d'autofinancement :</b>	<b>1'035'999.01</b>	<b>333'060.00</b>	<b>957'774.58</b>
- ménage communal	863'002.47	219'410.00	732'730.43
- <i>financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service eaux)</i>	172'996.54	113'650.00	225'044.15
<u>Prélèvements budgétaires à des fonds de réserve :</u>			
- prélèvement sur réserve pour panneau d'affichage	4'000.00	4'000.00	4'000.00
- prélèvement sur réserve pour les forêts	35'288.08	94'000.00	0.00
- prélèvement sur réserve "prix Esplanade"	200.00	200.00	200.00
- prélèvement sur réserve pour administration communale	0.00	40'000.00	30'000.00
- prélèvement sur réserve pour parcs et promenades	0.00	30'000.00	38'000.00
- prélèvement sur réserve pour débiteurs douteux	0.00	0.00	40'000.00
Attribution / prélèvement au fds de réserve transition énergétique	-30'000.00	-35'000.00	0.00
Attribution / prélèvement au fds de réserve pour débiteurs douteux	0.00	0.00	-40'000.00
<u>Amortissements et attributions budgétaires à des fonds de réserve :</u>			
- ménage communal (amortissements : Forêts / Bâtiments / routes)	-470'145.00	-470'145.00	-470'145.00
- <i>financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), amortissements</i>	-167'200.00	-167'200.00	-167'700.00
- <i>financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), attributions réserves</i>	-63'110.23	-16'500.00	-74'811.06
- <i>financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), prélèvement réserves</i>	57'313.69	70'050.00	17'466.91
<b>Résultat intermédiaire à reporter :</b>	<b>402'345.55</b>	<b>-117'535.00</b>	<b>334'785.43</b>

<b>Report :</b>	<b>402'345.55</b>	<b>-117'535.00</b>	<b>334'785.43</b>
<i>Revenus extraordinaires</i>			
Fonds péréquation et cohésion sociale, décompte année précédente	306.00	0.00	6'353.80
<i>- Prélèvement/amortissements et attribution supplémentaires décidés au boucllement</i>			
- attribution au fonds de réserve entretien des routes	0.00	0.00	0.00
- attribution au fonds de réserve générale pour politique budgétaire	-100'000.00	0.00	0.00
- attribution au fonds de réserve générale pour travaux futurs	0.00	0.00	-160'000.00
- attribution au fonds de réserve générale pour futurs remboursements emprunts	-300'000.00	0.00	-150'000.00
<b>R e s t e : Excédent global des revenus (+) / (charges (-) viré à Capital</b>	<b>2'651.55</b>	<b>-117'535.00</b>	<b>31'139.23</b>

#### Comparaison des recettes fiscales :

##### Coefficient d'imposition

##### Recettes ordinaires (impôts revenu/tortune personnes physiques) :

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
	à 72.5	à 72.5	à 72.5
- impôts année en cours, (acomptes)	3'806'623.10	} 4'300'000.00	3'746'816.75
- décomptes années antérieures (bordereaux définitifs ./ acomptes)	870'997.20		605'018.18
- impôt source	-89'564.75		39'480.65
- prestations en capital	116'326.20		33'784.30
- impôt sur les frontaliers	24'696.40		36'468.65
- impôts récupérés après défalcatons	0.00		17'148.92
	<b>4'729'078.15</b>	<b>4'300'000.00</b>	<b>4'478'717.45</b>

##### Recettes extraordinaires (droits mutation, succession et gains immobiliers)

##### Personnes morales

- impôt sur le bénéfice	27'643.50	} 25'000.00	53'391.20
- impôt sur le capital	2'188.30		927.05
- impôt complémentaire sur immeubles	4'291.75		3'008.25
- impôt RFFA	2'896.59		5'121.33
	<b>37'020.14</b>	<b>30'000.00</b>	<b>62'447.83</b>

**Valeur de notre point d'impôt**

	69'885.00	66'120.00
nombre d'habitant	1'484	1'483
soit par habitant	47.09	44.59
(moyenne cantonale 2023 = CHF 49.46)		

**Endettement de la commune :**

	Comptes 2024	Comptes 2023
Endettement brut (chapitres 920 + 921 + 922 + 925)	15'235'174.79	15'935'564.04
Actif disponible (chapitres 910 + 911 + 912 + 913)	-4'300'166.22	-4'110'976.81
<b>Endettement net</b>	<b>10'935'008.57</b>	<b>11'824'587.23</b>
Nombre d'habitant au 31.12	1'484	1'483
<b>Endettement brut par habitant</b>	<b>10'266.30</b>	<b>10'745.50</b>
<b>Endettement net par habitant</b>	<b>7'368.60</b>	<b>7'973.40</b>

L'endettement **brut** 2023 de l'ensemble des communes vaudoises s'élève à CHF 9'493.00/habitant, ce montant comprend la ville de Lausanne. Sans cette dernière, la dette brut est de CHF 6'963.00/habitant.

### Fonds de péréquation / cohésion sociale

Les décomptes finaux relatifs à nos participations au fonds de péréquation et à la cohésion sociale ne pourront être établis que dans le courant de l'été 2025. Cependant, sur la base des formules de rendement des impôts communaux 2024, le Canton de Vaud a établi à mi-mars 2025 un décompte provisoire de nos participations pour l'année 2024. De ce fait, nous avons provisionné un montant à payer de CHF 105'100.- (CHF 16'700.- + CHF 88'400.- pour la péréquation intercommunale et un montant de CHF 136'060.- à recevoir pour la cohésion sociale. Le tableau comparatif suivant fourni le détail des montants comptabilisés :

<u>Fonds de péréquation</u>		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
Alimentation au fds de péréquation	(cpte n° 220.351.2)	1'371'270.00	} 768'400.00	1'276'654.00
Fds péréquation - population et solidarité	(cpte n° 220.452.4)	-402'598.00		-460'278.00
Fds péréquation - dépenses thématiques	(cpte n° 220.452.4)	0.00		0.00
Charge "nette" exercice en cours		968'672.00	768'400.00	816'376.00
Décompte définitif net année précédente	(cpte n° 220.452.6)	97.00	0.00	6'848.00
Charge "nette" de l'exercice		<b>968'769.00</b>	<b>768'400.00</b>	<b>823'224.00</b>

<u>Cohésion sociale (ex-Facture sociale)</u>		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
Participation versée, acomptes provisoires	(cpte n° 710.351.6)	1'057'258.00	957'900.00	1'097'016.40
Transitoire pour décompte définitif à recevoir	(cpte n° 710.351.6)	-136'060.00	0.00	-138'700.00
Charge exercice en cours		921'198.00	957'900.00	958'316.40
Décompte définitif année précédente	(cpte n° 710.351.31)	-209.00	0.00	494.20
Charge "nette" de l'exercice		<b>920'989.00</b>	<b>957'900.00</b>	<b>958'810.60</b>

Fonds de réserve au 31.12.2024

**TABLEAU DE L'ETAT DES FONDS DE RESERVE AU 31.12.2024**

	Solde au 01.01.2024	Prélèvement en 2024	Transfert 2024	Attribution en 2024	Solde au 31.12.2024
<b>Fonds de réserves affectés</b>					
9280.01 Fonds réserve déchetterie	85'890.40	-12'905.21			72'985.19
9280.04 Fonds réserve panneau d'affichage	20'000.00	-4'000.00			16'000.00
9280.05 Fonds réserve épuration	122'488.63			63'110.23	185'598.86
9280.10 Fonds réserve protection civile	2'600.00				2'600.00
9280.11 Fonds réserve service des eaux	85'882.60	-44'408.48			41'474.12
9280.12 Fonds "prix" Etablissement Esplanade	5'200.00	-200.00			5'000.00
9280.16 Fonds réserve pompiers	32'058.20				32'058.20
9280.20 Fonds de réserve énergie renouvelable et développement durable	0.00		80'000.00	30'000.00	110'000.00
9280.21 Fonds de réserve entretien des routes	0.00		80'000.00	100'000.00	180'000.00
<b>Fonds de renouvellement</b>					
9281.00 Fonds forestier	20'000.00				20'000.00
9281.02 Fonds "arbres-habitats Multifonctionnel"	365'105.70	-35'288.08			329'817.62
<b>Fonds de réserves libres</b>					
9282.00 Provision pour impôts non payés	187'697.00				187'697.00
9282.01 Provision pour débiteurs douteux	50'000.00				50'000.00
9282.03 Fonds Réserve générale	724'552.85		-160'000.00	300'000.00	864'552.85
<b>TOTAUX</b>	<b>1'701'475.38</b>	<b>-96'801.77</b>	<b>0.00</b>	<b>493'110.23</b>	<b>2'097'783.84</b>

A noter que, pour autant que les liquidités correspondantes soient disponibles, seul le montant sous 9282.03 - Fonds Réserve Générale (CHF 864'552.85) est d'utilisation libre.

## 2 Commentaires par domaine

A l'annexe 1, les comptes 2024 sont présentés de façon détaillée, avec la comparaison au budget 2024 et aux comptes 2023.

Les points qui appellent un développement particulier font l'objet d'un commentaire ci-après.

### 2.1 1 - Administration générale

#### *100 - Conseil communal*

Une nouvelle ligne apparaît pour les frais de réception, à noter qu'un montant de CHF1'000 a déjà été porté pour cela au budget 2025 (sous 01100.3000.02 Bureau du conseil communal).

L'installation et la configuration du scanner pour le dépouillement des bulletins de vote se solde par un surcoût d'environ CHF3'200.

#### *101 - Municipalité*

Le poste "Traitements Municipalité" est en légère baisse, ce qui s'explique par la vacance d'un poste à la Municipalité pendant environ 6 mois.

Le nombre d'heures de vacances effectuées sur l'année reste pour sa part quasiment stable, inférieur au budget.

#### *110 - Administration*

Le coût global des prestations salariales (110.30n, 110.318.0 et 110.436.0) reflète l'effort nécessaire à la mise en place d'une équipe bien dimensionnée pour notre greffe communal, frais de recrutement inclus.

Au niveau des programmes informatiques, un surcoût de CHF 4'756.40 pour la mise en place de MCH2 constitue la majorité du dépassement de ce poste.

### 2.2 2 - Finances

La migration de la comptabilité communale vers MCH2 a généré un supplément de prestations de CHF 8'648.

Les rentrées d'impôts sont environ CHF 410'000 au-dessus du budget, essentiellement au niveau de l'impôt sur les personnes physiques.

Les charges liées à la péréquation sont supérieures d'environ CHF 200'000 à ce qui était budgété.

La baisse des taux d'intérêts et une gestion fine des emprunts se traduit par une baisse d'environ CHF 30'000 des charges (sur l'ensemble des dicastères).

Les emprunts contractés auprès de la Caisse Epargne de Nyon ont été remboursés à l'échéance et reconduit avec de meilleures conditions auprès de la BCV.

### **2.3 320 - Forêts**

Les conditions climatiques se dégradant, le budget 2024 présenté était très conservateur.

Malgré l'état sanitaire de nos forêts dû à l'attaque de bostryche sur les résineux et au réchauffement climatique, les revenus de notre patrimoine forestier sont satisfaisants grâce à une bonne gestion de notre garde forestier et à une augmentation du prix du m<sup>3</sup> de bois de construction. (CHF 70'000 de mieux que le budget pour les dividendes et résultats du bail à ferme, rubriques 320.422.1 et 320.423.6).

La réception des travaux des dessertes forestières (chemin du Peney et liaison des Indévis) n'a pas pu être réalisée en 2024 à cause de la météo, le décompte final sera fait en 2025.

### **2.4 321 - Pâturages et chalets**

En sus de l'entretien habituel, CHF 20'000 ont été investis dans des travaux à la buvette des Pralets.

Le résultat est en ligne avec le budget, les travaux d'entretiens ont été réalisés, ainsi que les travaux d'amélioration pour la gestion de l'eau dans les alpages.

Les travaux planifiés (110 m) de la réfection du muret en pierres sèches dans le cadre du projet PDRA de la Bassine n'ont pas pu être réalisés. Ils sont reportés à 2025. (Projet subventionné à 92%).

10 m de murets en pierres sèches entre la Bassine et les Pralets ont été refaits.

### **2.5 3 - Bâtiments Communaux**

En 2024, nous avons dû effectuer plusieurs travaux urgents et non budgétés, tels que :

- Remplacement du circulateur du chauffage, CHF 1'000 – Compte 350.314.1 (Compte général)
- Remplacement du poêle à bois et mises aux normes des conduits, CHF 2'100 – Compte 351.314.1 (Stand de tir), travaux annoncés au Conseil communal
- Travaux de peinture à l'administration communale plus importants que prévus, les barrières et boiseries ont été faites ainsi qu'une réfection du plafond, CHF 5'424.85 en supplément – Compte 354.314.1 (Administration communale)
- Travaux de mise aux normes à la suite du contrôle de l'OAJE et de l'OFCO, CHF 4'143.50 – Compte 358.314.1 (Grande salle), travaux annoncés au Conseil communal
- A la suite de problèmes de chauffages récurrents, une vanne a été changée et le chauffe-eau détartré par une entreprise spécialisée, CHF 4'331.70 – Compte 358.314.1 (Grande salle)
- Mise aux normes à la suite d'un contrôle OIBT, CHF 805.35 – Compte 359.314.1 (Local du feu)

Nous pouvons constater une hausse de l'électricité au local du feu, celui-ci est maintenant occupé par l'employé communal.

Le budget du chauffage des écoles JDF1 et JDF 2 (355.312.4) basé sur la consommation 2022 et 2023 était trop faible, de même pour l'électricité (355.312.3).

Dans le courant de l'année, un problème de chauffage (électrique) a été constaté à l'église, celui-ci était trop chaud, ce qui explique le dépassement de budget dans le compte 3591.312.3.

L'entretien des bâtiments communaux s'est poursuivi en 2024 afin d'éviter de grosses dépenses imprévues.

Des films solaires ont été installés dans une classe, ce qui rend les températures estivales plus acceptables, cela sera reconduit en 2025.

## **2.6 356 – Piscine**

La piscine enregistre des charges d'environ CHF 675'000 et de CHF 375'000 de revenus, résultant en un déficit de CHF 300'000. Ce résultat est une fois de plus en nette amélioration par rapport à l'année précédente.

Pour 2024, on notera la maîtrise des coûts et l'augmentation des recettes des locations et des entrées. Cela est dû à l'excellente gestion de la piscine par l'équipe des gardiens et la direction.

On note également la progression des contributions des communes. En échange de billets à tarif réduit pour leurs résidents, ces communes contribuent entre CHF 3 et CHF 7 par habitant. Actuellement, les communes de Arzier - Le Muids, Longirod, St-George, Burtigny, Begnins, Genolier, Duillier, Vich et Coinsins participent à ce programme. Nous exprimons notre gratitude envers toutes les communes pour leur solidarité.

Au niveau des salaires on note une déviation d'environ CHF 20'000 par rapport au budget. Cette déviation est liée à des salaires payés puis remboursé par les assurances. On trouve un remboursement d'environ CHF 20'000 au poste 356.436.0.

Nous rappelons qu'en 2025 entrera en vigueur un soutien supplémentaire de l'AISE à hauteur de CHF 30'000 pour réduire ce déficit.

## **2.7 430 - Routes**

Le budget a été utilisé pour réparer les différents tronçons de notre réseau routier suite aux gros orages des mois de juin et juillet 2024.

Peu d'argent a été utilisé pour la sécurité routière en 2024. Un projet de remplacement des panneaux en bois 30km/h à divers endroits du village par l'Espérance à Etoy n'a pas pu se concrétiser, et a dû être repoussé en 2025.

## **2.8 440 - Parcs, promenades, Cimetière**

La réfection du terrain de pétanque a été reporté en 2025. La petite place de jeux a été rénovée, les travaux et remplacements des éléments ont coûté moins cher que le prévoyait le budget.

La réhabilitation de l'espace Gasser s'est poursuivi pour un coût beaucoup plus faible que prévu, le budget était surévalué.

## **2.9 450 – Déchetterie**

Le compte de la déchetterie est un compte fermé, dont les charges sont équilibrées par les revenus, pour un montant d'environ CHF 195'000. Ce montant est inférieur au budget initialement prévu de CHF 216'000, tout en restant cohérent avec les résultats de l'exercice 2023.

Pour 2024, deux évolutions majeures sont à signaler : d'une part, le report à 2025 de la facturation de certains travaux ; d'autre part, une augmentation des coûts liés à la gestion des déchets verts et encombrants. Ceux-ci ne sont en effet plus pesés ni facturés individuellement entraînant une hausse des volumes déposés.

Ce changement de modèle - avec la suppression de la facturation au poids pour les déchets encombrants, verts, bois et inertes - entraîne une hausse des charges d'environ CHF 30'000. Cette évolution doit être mise en perspective avec les coûts de facturation (CHF 18'000 en 2022) et l'amélioration de la satisfaction des usagers.

Concernant les travaux, une dépense d'environ CHF 15'000 pour un budget total de CHF 70'000, dont CHF 20'000 pour l'entretien courant et CHF 50'000 pour la réalisation du projet lié au préavis n°07/2023 (construction d'une ressourcerie, création d'un escalier vers la mezzanine de stockage, sécurisation des déchets spéciaux, installation de la nouvelle signalétique). Ce projet a été mené en

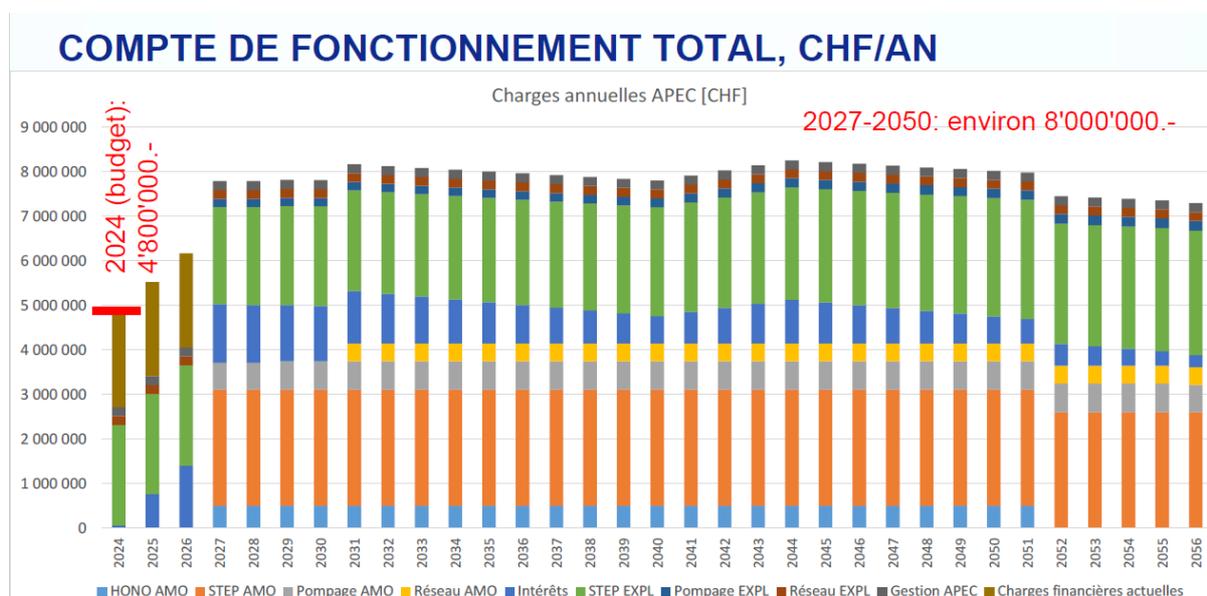
dessous du budget, générant une économie de CHF 18'000. La majorité des travaux ont été finalisés en 2025, avec un solde de charges d'environ CHF 20'000 qui sera reporté sur les comptes de 2025.

Quelques précisions sur certains postes :

- **450.312.1 Carburant** : ventilation des frais de carburant entre les différents dicastères,
- **450.317.2 Cadeaux divers** : ventilation des dépenses liées aux cadeaux de départ du personnel,
- **450.434.21 Récupération décharges** : poste désormais quasiment nul, suite à la suppression de la facturation au poids pour plusieurs catégories de déchets,
- **450.480.0 Prélèvement sur fonds de réserve** : montant utilisé pour équilibrer les comptes. Le fonds reste doté de CHF 72'985, correspondant aux excédents cumulés des années précédentes.

## 2.10 460 - Réseaux d'égouts et d'épuration

La contribution à l'APEC reste stable cette année encore, une augmentation notable devrait intervenir à nouveau dès 2025, selon la projection ci-dessous.



## 2.11 5 - Instruction publique et cultes

Les charges totales s'élèvent à environ CHF 1'096'000, soit une augmentation d'environ CHF 30'000 par rapport au budget. Les revenus atteignent quant à eux environ CHF 207'000, en hausse d'environ CHF 40'000. Il en résulte une économie d'environ CHF 10'000 par rapport au budget initial. La comparaison avec l'année 2023 n'est toutefois pas pertinente, en raison d'un mode de répartition différent des revenus liés aux cantines.

La majeure partie des écarts se situe au niveau du poste 510 « Enseignement primaire », en lien avec la gestion des cantines, qui regroupe trois sous-postes à considérer ensemble :

- **Salaires Cantines** : masse salariale engagée par la commune pour la surveillance de la cantine,
- **Repas cantine AISE** : dépenses liées à l'achat des repas,
- **Rétrocession AISE** : montant versé par l'AISE en fonction du nombre de repas servis et du nombre d'élèves.

L'augmentation du nombre de repas entraîne mécaniquement une hausse des charges de repas et des rétrocessions, ce qui explique l'essentiel des variations du poste 510.

D'autres écarts notables concernent :

- **Les frais de carburant**, désormais imputés aux écoles pour le transport des élèves,
- **Les cadeaux divers**, qui regroupent les dépenses liées aux départs du personnel,
- **Une hausse des cotisations salariales** par rapport aux prévisions budgétaires en outre lié au rattrapage des cotisations AVS sur les salaires des patrouilleurs.

Les charges de l'AISE se répartissent entre l'enseignement primaire (env. CHF 550'000) et secondaire (env. CHF 265'000). Ces montants sont conformes au budget et ne nécessitent pas de remarques particulières.

Enfin, les revenus locatifs (env. CHF 435'000) apparaissent dans les comptes communaux sous les rubriques suivantes :

- Rétrocession AISE – salle polyvalente : CHF 59'000 (**357.455.2**),
- Rétrocession AISE – piscine : CHF 48'000 (**356.452.0**),
- Rétrocession – établissement de Bassins : CHF 327'712 (**355.452.1**).



**Décompte primaire et secondaire  
Comptes 2024**

Communes	Bassins	Begnins	Burtigny	Coinsins	Duillier	Le Vaud	Longirod	Marchissy	Saint George	Vich	Total
<b>Primaire</b>		<b>CHF 3'948'393.14</b>		(Total reporté de l'annexe 4)							
Habitants au 31.12.2024 selon le SCRIS	1'484	2'041	401	517	1'143	1'374	555	510	1'083	1'179	10'287
Charges communale 1/2 habitants	284'797.09	391'691.96	76'956.63	99'218.39	219'355.17	263'686.80	106'511.04	97'875.01	207'840.46	226'264.00	1'974'196.55
Nombre d'élèves primaires au 31.12.2024	110	132	27	41	104	118	37	50	90	100	809
Charges communale 1/2 élèves primaire	268'432.17	322'118.60	65'887.90	100'051.99	253'790.41	287'954.51	90'290.82	122'014.62	219'626.32	244'029.24	1'974'196.58
<b>Total des charges primaire</b>	<b>553'229.26</b>	<b>713'810.56</b>	<b>142'844.53</b>	<b>199'270.38</b>	<b>473'145.58</b>	<b>551'641.31</b>	<b>196'801.86</b>	<b>219'889.63</b>	<b>427'466.78</b>	<b>470'293.24</b>	<b>3'948'393.13</b>
<b>Secondaire</b>		<b>CHF 1'863'155.42</b>		(Total reporté de l'annexe 4)							
Habitants au 31.12.2024 selon le SCRIS	1'484	2'041	401	517	1'143	1'374	555	510	1'083	1'179	10'287
Charges communale 1/2 habitants	134'389.16	184'830.38	36'314.05	46'818.87	103'508.63	124'427.70	50'260.10	46'184.95	98'075.11	106'768.75	931'577.70
Nombre d'élèves secondaires au 31.12.2024	45	62	17	13	32	42	17	8	36	46	318
Charges communale 1/2 élèves secondaire	131'827.03	181'628.36	49'801.32	38'083.37	93'743.67	123'038.57	49'801.32	23'435.92	105'461.63	134'756.52	931'577.71
<b>Total des charges secondaire</b>	<b>266'216.19</b>	<b>366'458.74</b>	<b>86'115.37</b>	<b>84'902.24</b>	<b>197'252.30</b>	<b>247'466.27</b>	<b>100'061.42</b>	<b>69'620.87</b>	<b>203'536.74</b>	<b>241'525.36</b>	<b>1'863'155.40</b>
<b>Total primaire &amp; secondaire</b>	<b>819'445.44</b>	<b>1'080'269.30</b>	<b>228'959.90</b>	<b>284'172.62</b>	<b>670'397.88</b>	<b>799'107.58</b>	<b>296'863.28</b>	<b>289'510.50</b>	<b>631'003.52</b>	<b>711'818.60</b>	<b>5'811'548.53</b>
./. Loyers primaires	434'712.00	460'717.00	0.00	322'702.00	104'718.00	336'313.00	0.00	0.00	180'627.32	102'211.43	1'942'000.75
./. Loyers Esplanade		1'025'774.60									1'025'774.60

## 2.12 720 - Structure d'accueil

Les chiffres sont évidemment éloignés du budget puisque la commune de Bassins a adhéré au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) avec effet au 1er août 2024. Mais nous pouvons constater une amélioration de près de CHF 130'000 par rapport à 2023.

Dès le 1er août, les comptes liés à l'accueil sont séparés des comptes communaux, ils affichent un excédent de charges d'environ CHF 33'130. Il conviendra d'être très vigilants à la gestion de la structure en 2025.

Comme mentionné ces dernières années, il est compliqué d'établir un budget avec exactitude, car certains paramètres (nombre d'enfants, revenus des parents) peuvent changer en cours d'année et modifier les chiffres de façon importante. Nous pouvons le constater dans le compte 720.318.0 qui représente les subventions communales pour les enfants placés en crèche. Des dépenses sont liées à la mise aux normes à la suite de la visite de l'OAJE et du mobilier a été acheté.

Le compte 720.436.0 représente des versements de l'Etat de Vaud pour le paiement du salaire d'une encadrante qui effectue un soutien pédagogique.

Grâce à l'adhésion au RAT, le jardin d'enfants bénéficie d'une subvention cantonale.

<b>Jardin d'enfants Les P'tits pas</b>		
	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Salaires	25 990,20	
Charges sociales	6 497,35	
Frais divers	55,65	
Ventes et prestations de service		18 696,00
Participation et subvention de tiers		32 414,00
	<b>32 543,20</b>	<b>51 110,00</b>
<b>Résultat positif</b>	<b>18 566.80</b>	

### 2.13 730 - Santé publique

Le budget tenait compte de travaux annoncés au centre funéraire de Nyon, ceux-ci ont été repoussés, ils seront financés par la ville de Nyon qui facturera par la suite aux différentes communes, cela n'impactera les comptes de Bassins avant quelques années.

### 2.14 810 - Service des eaux

Des relevés de compteurs effectués ressort une baisse de la consommation, et donc une baisse des taxes encaissées (environ CHF 50'000).

La réalimentation de la nappe phréatique réalisée depuis 2 ans permet d'avoir un niveau optimal en début de saison sèche ce qui permet au puit de fonctionner en artésien combinée avec une bonne gestion du niveau des différents réservoirs a permis de limiter le pompage de l'eau ce qui a réduit les frais d'électricité (810.312.3).

En dehors de l'entretien courant, des travaux de mise aux normes ont été effectués au réservoir du Battoir. Ils se sont terminés en début d'année, une partie des coûts sera donc sur 2025.

### 2.15 820 – Transition Énergétique

Conformément au budget, la commune a reçu 0.7 ct par kWh depuis le 1<sup>er</sup> janvier. La perception a été effectuée directement par la Romande Energie et versée à la commune.

### 3 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n°05/25 relatif aux comptes 2024,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Oùï les conclusions du rapport de la Commission précitée,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**Le Conseil communal de Bassins décide :**

- 1. d'adopter les comptes et le bilan de la Bourse communale pour l'année 2024 tels que présentés, avec un excédent de recettes de CHF 2'651.55 reporté au compte capital, ce dernier se montera dès lors à CHF 633'777.06**
- 2. d'en donner décharge à la Municipalité et à la Bourse communale**
- 3. de relever la Commission de son mandat**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 13 mai 2025, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Denis Currat



Le Secrétaire municipal :

Sacha Vuadens

Annexes :

- 1) Comptes de fonctionnement 2024
- 2) Bilan au 31.12.2024
- 3) Tableau des investissements au 31.12.2024

Municipal répondant : M. Denis Currat